



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 116-5-2024

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 116-5-2024 intitulé « Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 116, afin d’y ajuster certaines dispositions relatives aux rues et aux lots dans le corridor riverain »

Ledit règlement a pour objet l’ajustement des dispositions relatives au tracé des rues en fonction des cours d’eau à l’intérieur des périmètres d’urbanisation afin de tenir compte des caractéristiques du milieu et du contexte où elles sont implantées ainsi que l’ajustements des dimensions minimales des lots desservis situés à l’intérieur du corridor riverain.

QUE ce règlement a été approuvé par la MRC de Brome-Missisquoi le 17 décembre 2024. Un certificat de conformité à l’égard de ce règlement a été délivré le 17 décembre 2024.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/avis-public-dentree-en-vigueur-du-reglement-116-5-2024/> .

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **20^{ième} jour** du mois de **février** de l’an **2025**.

Jonathan Fortin, LL.B., OMA, avocat
Directeur général adjoint |
Greffier et directeur des affaires juridiques